PROCÈS VERBAUX

SAISON 2020-2021

JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

Journal Foot N°10 - Publié le 14.10.2020

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 10

RAPPEL AUX ARBITRES

La C.D.A. vous rappelle plusieurs points à bien respecter.
- Lors des rencontres organisées par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football, il n'y a pas de **CARTON BLANC.**
- Il est interdit de faire jouer une équipe en **CHASUBLE** quelque soit la catégorie.
- Dans la rubrique « Règlement Locaux » Notez, dans les catégories concernées, **uniquement** la présence ou non des Éducateurs et rien d'autre. (exemple : Port du masque du banc de touche...)
- Lors du non fonctionnement de la tablette, de bien faire une **feuille de match papier** et non sur une feuille vierge.

AVIS AUX CLUBS

La C.D.A. rappelle à tous les clubs, que lorsqu'une ou plusieurs rencontres sont annulées, soit pour Arrêté Municipal soit pour tout autre motif, en plus d'avertir par courriel les Commissions concernées et de vous assurer que celui-ci est été bien lu par celles-ci, vous avez l'obligation aussi d'avertir par voix vocale le ou les arbitres concernés.

Des arbitres se sont déplacés ce week-end pour rien. Leurs frais de déplacement vous seront imputés sur votre compte.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

LA C.D.A. Vous rappelle de bien appliquer les consignes données lors des Assemblées Générales

PLUS DE SERRAGE DE MAINS NI EMBRASSADES

Après vérification des licences :
1°) Faire rentrer, sur une moitié de terrain, l'équipe visiteuse.
2°) Faire rentrer, sur l'autre moitié de terrain, l'équipe locale.
3°) Rentrer au rond central et appeler les deux capitaines pour effectuer le Pile ou Face de suite.
4°) Commencer la rencontre sans le serrage de mains aux coachs.
Ceci est valable pour toutes les rencontres de Drôme-Ardèche.
Nous comptons sur votre sérieux.

ARBITRES EN RESERVE DU WEEK-END DU 24 & 25/10/2020

- **D2** GUILLARD Sébastien ;
- **D3** RAHIBI Mehdi.

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 17 & 18/10/2020

- Christophe GRUAU (06.07.60.00.33).

Merci de contacter uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. qui reste évidemment au service des arbitres.

VALIDATION ARBITRES SENIORS D3

La C.D.A. a décidé, après observation, de valider cinq arbitres en catégorie D3 pour la saison 2020/2021.

- BAUDUIN Sylvain ;
- BERNEZET Steven ;
- CHAABANE Mehdi ;
- EL HASSOUNI Brahim ;
- GONCALVES Daniel.

CLÔTURE DE LA F.M.I.

La C.D.A. vous rappelle que, avant la clôture de la F.M.I. (**uniquement dans votre vestiaire**) vous devez être en présence des **2 capitaines** chez les adultes et des **2 coachs** pour les jeunes, afin que chacun puisse vérifier l'historique de la rencontre puis signer et, en leur présence clôturer celle-ci,
cela vous évitera les erreurs.
Ce week-end, trop d'erreurs ont été constatés par ce que certains n'ont pas fait leur devoir comme il faut.

RATTRAPAGES TEST TAISA

LA C.D.A. vous informe que trois séances de rattrapages du Test TAISA sont prévues les :

- Samedi 07 Novembre 2020
- Vendredi 05 Février 2021

Les lieux et horaires restent à déterminer.

COUPES X. BOUVIER & R. GIRAUD (PROLONGATIONS) - SAISON 2020/2021

La C.D.A. vous rappelle qu'uniquement, les deux coupes Seniors de Drôme- Ardèche comportent, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, des prolongations.

RAPPELS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

L'attention de la Commission de District de l'Arbitrage a été à plusieurs reprises appelée sur des anomalies ou oublis importants relatifs aux DEVOIRS de l'arbitre.
En effet, les directives techniques, qu'elles soient fédérales, régionales ou départementales doivent être scrupuleusement appliquées.
Or, malheureusement, il a été constaté plusieurs fois depuis la reprise des compétitions (Coupe de France, Championnats, Coupe Gambardella…) que certains arbitres oublient ces consignes.

Concernant la rédaction de la FMI :

- Indiquer très précisément si les remplaçants N°12, 13 et 14 ont participé ou non à la rencontre.

Il est donc inconcevable de voir apparaître sur la feuille de match que le remplaçant qui n'a pas participé au match s'est vu attribuer un avertissement pour comportement antisportif (tacle irrégulier, tirage de maillot, ceinturer un adversaire…).

Lors d'un match de Coupe qui nécessite la mise en place de l'épreuve des tirs au but pour déterminer un vainqueur :

- Pour rappel, à l'exception des Coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD, il n'y a plus de PROLONGATIONS sur toutes les rencontres de coupe.
- Seuls, les joueurs qui étaient sur le terrain au coup de sifflet final peuvent participer à l'épreuve des tirs au but.

Il est inimaginable qu'un joueur titulaire qui a été remplacé avant la fin du temps réglementaire puisse participer à cette épreuve alors qu'il n'était plus sur le terrain à la fin de la rencontre avec les conséquences sportives qui peuvent en résulter (épreuve des tirs au but à refaire).

Par rapport à l'équipement des joueurs et/ou joueuses (toutes compétitions) :

- Les deux équipes doivent porter des couleurs les distinguant l'une de l'autre et des arbitres.
- Chaque gardien de but doit porter des couleurs distinctes de celles portées par les autres joueurs et par les arbitres. Si la couleur des maillots NUMEROTES des deux gardiens est la même et si aucun des deux gardiens n'a d'autre maillot, l'arbitre autorise à jouer le match.
- La couleur du maillot de corps (sous maillot) doit être d'une seule couleur qui doit être la même que la couleur principale de la manche des maillots, ou d'un motif ou de couleurs reprenant à l'identique celui/celles des manches du maillot.
- La couleur des cuissards/collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ; les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur.
- Tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.
- Les protections non dangereuses, comme les casques, les masques faciaux, les genouillères et les coudières en matériaux souples, légers et rembourrés sont autorisées.
- L'arbitre ne doit pas autoriser le port d'équipement dangereux et tout type de bijoux y compris pour les rencontres féminines. SEULE, l'alliance « strappée » est tolérée.

Bien entendu, l'arbitre s'interdira lui-même le port de bijoux, cache-cou, collants… ou autres équipements non autorisés.

Face à ces situations factuelles qui ont été constatées depuis le début de la saison sportive 2020/2021, la Commission de District de l'Arbitrage compte sur la vigilance de l'ensemble du corps arbitral pour les rencontres à venir.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2020/2021

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués…) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

OCTOBRE 2020

- Samedi 24 octobre :

Formation continue des arbitres assistants District (uniquement).

NOVEMBRE 2020

- Samedi 7 novembre :

Séance de rattrapage du test TAISA (après-midi).

- Samedi 7 novembre :

Formation continue des arbitres classés D4 et D5.

DECEMBRE 2020

- Samedi 5 décembre :

Formation continue des arbitres classés D3.

FEVRIER 2021

- Samedi 6 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (après-midi).

- Samedi 6 février :
Formation continue des arbitres classés D1 et D2.

- Samedi 27 février :
Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18.

MARS 2021
- Samedi 13 mars :
Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18.

MAI 2021
- Vendredi 28 mai :
Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison).

Formation des Arbitres-Assistants District

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et la disponibilité des salles au siège du district, nous vous informons que la matinée de formation aura lieu le samedi 24 octobre 2020 **UNIQUEMENT** en présence des arbitres assistants district.
Rendez-vous à 8 h 15 très précises (stade des Combes). La réunion prendra fin à 13 h 30.
Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot…..) ainsi que le matériel prise de note.
La présence à cette demi-journée de formation est **OBLIGATOIRE**.

Ordre du jour :
- Atelier technique et physique ;
- Point technique (signalisation, vidéo DTA…) ;
- Questionnaire des connaissances théoriques (Q.C.M.)

LISTE DES ARBITRES ASSISTANTS CONVOQUES

ABACHKIA	SABER
BUTLER	SYLVAIN
CABRITA	JEAN JEROME
CHABBAT	MAURICE
CHOCRAUX	NICOLAS
CLEMONT	JEAN MATHIEU
DA SILVA	PATRICE
EL HADDIOUI	JALAL
LE JEUNE	ALAN
LEBON	FLORIAN
LYVER	SEBASTIEN
MILHES	NICOLAS
MORET	JAMES
PERDRIOLE	RAPHAEL
RODRIGUES DE OLIVEIRA	JAO
SI MERABET	BRAHIM

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La D.C.A. Vous rappelle que tout rapport disciplinaire doit être envoyé uniquement à la boîte mail de la Commission de Discipline (discipline@drome-ardeche.fff.fr) et non à celle des arbitres.

Comme annoncée lors des Assemblées Générales, les Rapports Disciplinaires peuvent être effectuées par deux moyens, **et toujours dans un délai de 48 heures**.

- Soit comme d'habitude avec le fichier Rapport Circonstanciel et l'envoyer à la boîte mail de la Commission de Discipline.
- Soit en remplissant le fichier qui est mis à votre disposition, via votre espace personnel MyFFF, et qui sera envoyé directement au District.

La C.D.A. vous recommande d'effectuer le deuxième moyen (votre espace personnel), car à partir de la saison prochaine, il n'y aura que ce procédé.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que vos indisponibilités doivent être déposées 15 jours avant.
Attention ! A partir de cette saison, il n'y aura aucun passe-droit et le règlement intérieur sera appliqué en cas de non respect du délai.

INFORMATION BOÎTE MAIL

ATTENTION, Lorsque vous effectuez un courriel, à la Commission des Arbitres, veuillez **obligatoirement** mentionner votre Nom et Prénom et éventuellement votre n° de licence, afin de pouvoir vous identifier et gagner du temps.
Merci de votre compréhension.

COURRIERS DES ARBITRES

- JOUAN Jannick : Certificat Médical, lu et noté. Bon rétablissement.
- CHOCRAUX Nicolas : Courriel sur son absence pour raison familiale à la formation continue des Arbitres Assistants du 14/10/2020, lu et noté.
- EL MARZGUIOU Tarek : Réserve technique sur l'annulation de la rencontre de U18 D3 du 04/10/2020, lu et noté. Transmis au CTDA Roland VIALLET.
- EL MARZGUIOU Tarek : Réserve technique sur l'annulation de la rencontre de U18 D3 du 11/10/2020, lu et noté. Transmis au CTDA Roland VIALLET.
- PERRI Vincent : Certificat Médical, lu et noté. Bon rétablissement.
- GOMES David : Certificat Médical, lu et noté. Bon rétablissement.
- EYRAUT Raphaël : Rapport circonstancié de la rencontre U18 D2 du 11/10/2020, lu et noté.
- BOURRA Youssef : Courriel sur une rectification sur une sanction disciplinaire lors de sa rencontre seniors D4 du 11/10/2020, lu et noté.
- MARTIN GARIN Yann : Courriel sur le problème de tablette de la rencontre seniors D4 du 11/10/2020, lu et noté.
- BAUDUIN Sylvain : Certificat Médical, lu et noté. Bon rétablissement.
- ROSSE Daniel : Réserve technique de la rencontre Seniors D4 du 11/10/2020, lu et noté. Le C.T.D.A. Étudiera celle-ci.
- DUPONT Yanis : Courriel sur la participation du coach en tant que joueur en seniors D5 du 11/10/2020, lu et noté.
- MIGUEL David : Indisponibilité pour le 31/10/2020, lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- A.S. ALBOUSSIERE : Demande d'arbitres pour toute la saison à domicile de leur équipe Seniors D5, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- U.S. VALLEE JABRON : Changement de terrain de la rencontre Seniors D5 du 11/10/2020, lu et noté.
- A.S. LA SANNE : Courriel informant du forfait de leur équipe U18 D4 pour la rencontre du 10/10/2020, lu et noté.
- F.C. LE CHEYLARD : Demande d'arbitres pour toute la saison à domicile de leur équipe Seniors D5, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- A.S. ST JULIEN EN CHALENCON : Demande d'arbitre pour leur équipe Seniors D5 du 25/10/2020, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- F.C. BREN : Réclamation sur la rencontre seniors D5 du 11/10/2020, lu et noté.

LE FOOTBALL ET SES REGLES - EDITION 2021

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2021 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ *(chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football).*

Le Président	**Le secrétaire**
Nicolas BRUNEL	**Jean Baptiste RIPERT**

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations

PROCÈS-VERBAL N°8

REUNION du 12 Octobre 2020

Président : DJEDOU Djamel .
Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS :

INFORMATION FMI :
Tous les Clubs doivent recevoir des informations, de la Laura foot, concernant la mise à jour de la FMI . Nous demandons aux Clubs, d'accorder la plus extrême vigilance dans l'utilisation de la FMI, et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement du championnat. Les résultats doivent parvenir à la commission le Lundi à 12h00 (sous peine de d'amende).
Dans le cas de non utilisation de la FMI à plusieurs reprises, la commission vous informe que les Clubs peuvent être sanctionnés de retrait de points (Art.76).

Nous informons les Clubs que la transmission de la FMI doit se faire avant LUNDI midi, si problème de tablette, nous faire parvenir la feuille de Match papier par mail sur l'adresse :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Infos Clubs : Lorsqu'une rencontre est reportée, vous ne devez en aucun cas utiliser la tablette.

Nous informons les utilisateurs de la FMI, qu'il est impératif que les responsables de la page footclubs attribuent les bonnes équipes aux éducateurs en charge des rencontres sur la FMI.
Si cet accès n'est pas autorisé, l'éducateur en question ne pourra accéder à la rencontre.

DEMANDE DE DELEGUES :
Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance (15 jours)pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

RAPPEL :
En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**
En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

Toutes modifications devra respecter la chronologie du point 2 ci-dessous :

Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :

- Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).
- Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.

Toutes demandes faites avec d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

RAPPEL IMPORTANT :
Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

COVID-19 INFORMATION

IMPORTANT : A CHAQUE FOIS QU'UN CLUB A UN SOUCIS AVEC UN CAS COVID, IL DOIT EN INFORMER PAR MAIL LES COMMISSIONS CONCERNEES (SENIORS, JEUNES ET FEMININES) ET LE DR GALES (mail : gerald.gales@laposte.net), AINSI QUE LA PERMANENCE LORS DES WEEK-END.

AVIS AUX CLUBS :
Les Clubs sont priés de bien faire respecter les mesures sanitaires.
Un protocole est disponible sur le site du District. Pour toutes Questions liées au COVID-19, vous pouvez consulter par téléphone le DR GALES qui pourra éventuellement répondre aux questions que vous vous posez.

INFORMATIONS DDAF – COVID19 (disponible sur le site du District en suivant les informations ci-dessous)

Dans le but de vous accompagner dans la mise en œuvre du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales (cliquez ici), le District met à votre disposition un référent Covid qui répondra à toutes vos questions. Pour cela, il vous suffit d'envoyer un email à l'attention du Référent COVID à l'adresse suivante : district@drome-ardeche.fff.fr. Vous pouvez également le contacter par téléphone : Dr GALES : 06 76 35 69 43. Une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, afin d'accompagner les référents COVID des clubs dans la réalisation de leurs missions, la LAuRAFoot a élaboré une fiche pratique (à télécharger) qui précise le rôle des référents COVID ou du groupe de suivi figurant dans les principes fondamentaux du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales. **ATTENTION avant vendredi 17h00.**

- Voir : Documents utiles pour les clubs
- Voir le dernier communiqué : Autorisation d'accueillir des spectateurs pour les stades « dépourvus de sièges »

Enfin, nous conseillons aux clubs de s'organiser dans le but d'aménager les horaires des rencontres afin de pouvoir procéder au nettoyage des vestiaires entre deux rencontres. Pour cela, merci d'en informer systématiquement la commission concernée comme cela se fait traditionnellement :

- Compétitions Jeunes : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
- Compétitions Seniors : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr
- Compétitions Féminines : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

REFERENT D1 ET D2

Responsable :
MONTALBANO Stéphan

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable :
Éric THIVOLLE

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 et D4

Responsable :
Bernard DELORME

REFERENT D5

Responsable :
Bernard DELORME

Suite à des inscriptions tardives d'équipes, certains matchs de D5 (1ère journée) ont été volontairement décalés.

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

Responsable :
Djamel DJEDOU

Suite à des problèmes rencontrés, nous vous informons que pour les coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD, en cas d'égalité à la fin du temps règlementaire, il est procédé à des prolongations (2x15mn) et éventuellement d'une séance de Tirs aux Buts.
Les rencontres comptant pour le 1er tour de la coupe Xavier BOUVIER sont disponibles sur le site du District. Les Clubs désirant jouer le Samedi sont priés d'en informer par mail la commission après accord de l'équipe adverse.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :
Denis GLANDU

Attention au protocole COVID EN CAS DE POSITIVITE AU SEIN DE VOTRE EFFECTIF VOUS DEVEZ PREVENIR 48H AVANT LA RENCONTRE LE REFERENT COVID AU COMITE (Docteur GALES).

- **COUPE PAUL GATEAUD :**

Tirage des rencontres de cadrage :

- FLGG / FC PORTOIS le 19/11/2020 ;
- AME SPORT / CONSEIL GENERAL le 16/11/2020 ;
- ST ROMAIN / ASPTT VALENCE le 20/11/2020.

Les autres équipes sont exempts.

Prévoir l'éclairage pour d'éventuelles prolongations et Tirs aux buts .

- **CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE :**

Cadrage semaine 09 ;
¼ de finale semaine 12 ;
½ final semaine 22 ;
Finale semaine 24.

Pensez bien à entrer les résultats des rencontres avec la tablette avant le Lundi 12h00.
Tout manquement sera sanctionné.

VETERANS :

Responsable :
Stéphan MONTALBANO

Il est rappelé que l'utilisation de la FMI est obligatoire en catégorie Vétérans. En cas de problème technique, une feuille de match papier doit être établie et renvoyer par mail à la Commission. Nous vous remercions également de nous indiquer la nature du problème technique rencontré.

Certains matches non joués lors des deux premières journées ont été reprogrammés par la commission les 23/10 et 30/10. Nous vous remercions de consulter le calendrier.

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Compétitions Jeune

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du 09/10/2020

INFORMATIONS COVID

A chaque fois qu'un club a un souci avec un cas COVID, il doit informer par mail la commission concernée (séniors, jeunes , féminines), le docteur GALES : gerald.gales@laposte.net et la permanence le week-end.

ENTENTES

Responsable :
Roselyne LAULAGNET
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U7, U9, U11, U13
VALLEE JABRON – SAINT GERVAIS

TOURNOIS

Responsable :
Roselyne LAULAGNET
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U 7, U 9

Responsable :
Thomas FUSTIER
Mail : competitions.jeunes@drrome-ardeche.fff.fr

Les poules de U 7, U 9 sont disponibles sur le site rubrique documents.

Les coordinateurs U 7 doivent envoyer rapidement la fiche planning à competitions.jeunes.
Les coordinateurs U 9 doivent aussi envoyer la fiche contact des responsables.

Prochains plateaux le 07/11/2020.

CATEGORIE U 11

Responsable :
Philippe AUBERT
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Compétitions Jeune

Parution calendriers :
Compte tenu de l'intégration de nouvelles équipes dans les différents niveaux, TOUS les clubs sont tenus de vérifier les calendriers de TOUTES leurs équipes.
Les calendriers des poules actualisés au Lundi 12 Octobre 2020 sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes/Foot d'animation.

7 journées sont programmées.

Modifications Composition Poules :

Les compositions des poules sont en ligne en rubrique Documents/Documents compétitions/Foot d'animation.

Espoirs Poule G : Retrait de PIERRELATTE 2.

Bourgeons Poule J : Intégration de PIERRELATTE 2.

Feuille de matchs : **Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au District à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr**

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

La bonne réception de la feuille de match est confirmée par l'inscription par la Commission des Jeunes d'un score 0-0 dans FootClub.

Prochains Rendez-vous U11 :
Samedi 17 Octobre 2020 :

Matchs en retard du Samedi 03 Octobre 2020, sauf :

- Espoirs Poule B : Vallis Auréa Foot 2 - US Clonas 2 Vallons le 24/10/2020,
- Bourgeons Poule B : AS Dolon 3 - Davezieux US 4, le 24/10/2020,

CATEGORIE U13

Responsables :
Mathilde REBOULLET
Sébastien DESCHAMPS
Thomas FUSTIER (en coupe festival et Charles André seulement)
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Phase de brassage
Certains plateaux n'ont pas eu lieu le 03/10/2020 à cause des intempéries

Ils devront absolument se dérouler pendant les vacances.

Les clubs recevants devront prévenir la Commission des Jeunes de la date choisie en accord avec les autres clubs.

Pensez à renvoyer la feuille de match disponible sur le site rubrique documents
Utiliser un stylo à encre noire

Modifications de calendriers
Promotion d'excellence
Retrait de BOURG LES VALENCE 2

CATEGORIE U15 à 11

Responsable
Flavie CHANAS
Roselyne LAULAGNET
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire officiel :
Match principal : 15 h 30 ;
Lever de rideau : 14 h 00.

Pour tout autre modification d' horaire, la demande devra être faite par footclubs après accord entre les 2 clubs.

Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité.

Attention
De nombreuses demandes de modifications d'horaire restent sans réponse de la part des clubs sollicités
Pensez à les vérifier et de répondre **avant les 12 jours.**

CATEGORIE U13 FEMININES à 8

Responsable
Roselyne LAULAGNET
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie les U 13, les U 12, les U 11.

Ballon taille 4 , 2 mi – temps de 30 mn.

Horaire officiel :
Match principal : 15 h 30 ;
Lever de rideau : 14 h 00.

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande pat footclubs.

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents - documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h 00 à competitions.jeunes
Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable
Roselyne LAULAGNET
mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie les U 15, les U 14 et les U 13.

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn.

Horaire officiel le samedi :
Match principal : 15 h 30 ;
Lever de rideau :14 h 00.

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs.
Les poules sont disponibles sur le site ou footclubs.

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents - documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes
Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs.

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable
Roselyne LAULAGNET
Mail :competitions.jeunes@drome-ardeche. fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie les U 18, les U 17, les U16 et pour la dernière année les U 15.

Ballon taille 5, 2 mi temps de 40 mn.

Horaire officiel le samedi :
Match principal : 15 h 30 ;
Lever de rideau : 14 h 00.

Pour tout autre modification d' horaire, la demande devra être faite par footclubs après accord entre les 2 clubs.

Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité.

Commission des Compétitions Jeune

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents - documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes
Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs.

Matchs non joués
La Commission des Jeunes a reporté les matchs non joués samedi 3/10/2020.
Consultez le site ou footclubs.

CATEGORIE U18

Responsable :
Claude BRESSON
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Informations aux clubs :
Pour rappel, les horaires des rencontres ne seront pas modifiées ou programmées lors de l'engagement de l'équipe.
Les demandes de modifications seront toutes effectuées par footclub
Avant de faire la demande, obtenez l'accord du club sollicité au préalable.
Répondre aux demandes de modifications avant les 12 jours. C'est impératif pour permettre la désignation des officiels pour la rencontre.

Important
Les demandes qui ne comportent pas le nouvel horaire de la rencontre ne sont pas homologuées par la Commission des Jeunes. Plusieurs demandes sont dans ce cas et doivent donc être refaites.

Les matchs devront se jouer obligatoirement aux dates prévues sauf arrêtés municipaux

Arbitrage
La Commission des arbitres demande que le plus grand nombre de matchs se jouent le samedi afin de pouvoir couvrir le maximum de rencontres en arbitre.
Pensez à faire vos demandes par footclubs et y répondre dans les délais.

FUTSAL

Responsable :
Philippe Aubert
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Organisation Compétitons Futsal Jeunes 2020-21 :

Compte tenu de la configuration particulière des calendriers des compétitions plein-air des catégories de Jeunes pour la saison 2020-21, de la réduction du nombre de dates disponibles pour la mise en place d'une compétition qui nécessite 4 dates pour chacune des catégories concernées (U13, U15 et U18), il est décidé de réduire exceptionnellement le format de cette compétition pour cet exercice.

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Compétitions Jeune

Pour la saison 2020-21, il sera organisé une finale bi-départementale lors des vacances de Février 2021. Pour chaque catégorie, une finale à 6 équipes sera organisée, réunissant les 6 derniers clubs vainqueurs (U13G, U15F, U15G et U18) (Trophée des Champions Futsal Jeunes Drôme-Ardèche).

Les vainqueurs de ces compétitions représenteront le District Drôme-Ardèche de Football à l'occasion des finales Régionales 2021 qui devraient être organisées par la Ligue LauRA.

District Drôme Ardèche de Football

Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 5 du 12 octobre 2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN.
Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET.
Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN.
Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable
Nathalie PELIN - Port 06.19.22.57.89
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

RAPPEL IMPORTANT : Toutes les demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle et devront respecter la chronologie suivante : Entente préalable entre les clubs et saisie de la demande sur footclubs (et ce 12 jours avant la date de la rencontre) + validation des 2 clubs.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable
Nathalie PELIN - Port 06.19.22.57.89
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

RAPPEL IMPORTANT : Toutes les demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle et devront respecter la chronologie suivante : Entente préalable entre les clubs et saisie de la demande sur footclubs (et ce 12 jours avant la date de la rencontre) + validation des 2 clubs.

CHAMPIONNAT U13 F

Le calendrier de la poule est disponible sur le site.
Compte tenu de la situation sanitaire que connaît notre pays, de la nécessité de limiter autant que possible les rassemblements de masse, nous avons décidé d'abandonner les plateaux et de ne faire que des matchs secs pour la 1ère phase
Peuvent jouer dans cette catégorie les U 13 (nées en 2008), les U 12 (nées en 2009), les U 11 (nées en 2010).
Ballon taille 4, 2 mi- temps de 30 mn.
Horaire officiel :
Match principal : 15 h 30,
Lever de rideau : 14 h 00.
Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs
La feuille de match à utiliser est disponible dans documents - documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes.
Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie les U 15 (nées en 2006), U 14 (nées en 2007) et U 13 (nées en 2008)
Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn.
Horaire officiel : le samedi.
Match principal : 15 h 30,
Lever de rideau : 14 h 00.
Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs
Les poules sont disponibles sur le site ou footclubs
La feuille de match à utiliser est disponible dans documents - documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes
Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs.

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire officiel le samedi.
Match principal : 15 h 30.
Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn.
Pour tout autre modification d'horaire, la demande devra être faite par footclubs après accord entre les 2 clubs
Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité.
La poule est disponible sur le site ou footclubs.
La feuille de match à utiliser est disponible dans documents - documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes.
Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Entente accordée : FC Chabeuil et EA Montvendre. Club gestionnaire FC Chabeuil

INFORMATION FMI :
Tous les Clubs ont dû recevoir des informations, de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, concernant la mise à jour de la FMI. Nous demandons aux Clubs, d'accorder la plus extrême vigilance dans l'utilisation de la FMI, et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement du championnat.
Les résultats doivent parvenir à la commission le Lundi à 12 h 00 (sous peine de d'amende).
Nous informons les Clubs que la transmission de la FMI doit se faire avant LUNDI midi, si problème de tablette, nous faire parvenir la feuille de Match papier par mail sur l'adresse : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 03

REUNION DU 13/10/2020

Présidence : M. Laurent JULIEN.
Présents : MM. Gérard GIRY, Jean Marie PION

E-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

• Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

RAPPEL

• Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

Dossier N°10

Match n° 22552711, Rochemaure Us 1 m / Montélimar Fc 2, Seniors D3, poule D du 27/09/2020

1) Réserve d'avant match posée par le capitaine de Rochemaure dite recevable concernant l'ensemble de l'équipe de Montélimar Fc 2 pour le motif suivant : *certains joueurs sont susceptibles d'avoir une licence qui a été enregistrée moins de 4 jours francs avant le jour de la présente de la rencontre.*
Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que l'ensemble des licences des joueurs ayant participé à la rencontre le 27/09/2020 était validé.

2) Réserve d'avant match posée par le capitaine de Rochemaure dite recevable concernant l'ensemble de l'équipe de Montélimar Fc 2 pour le motif suivant : *Sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.*
Après vérification du fichier de la ligue, il ressort qu'un seul joueur avait une licence avec le cachet mutation « hors période ».
La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

3) Réserve d'avant match posée par le capitaine de Rochemaure dite recevable concernant l'ensemble de l'équipe de Montélimar Fc 2 pour le motif suivant : *Sont inscrits sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés.*
Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que sont inscrits sur la feuille de match
Que seulement 5 joueurs avec une licence avec le cachet mutation.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de Rochemaure sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Dossier n° 11

Match n° 22558940, FC 540 2 / Us Drôme Provence 2, Seniors D5, poule M du 11/10/2020

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'Us Drôme Provence sur l'ensemble des joueurs de FC 540 2 pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club du FC 540 2 qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après examen des rencontres des équipes du FC 540, il apparaît que l'équipe supérieure (FC 540 1, Seniors D3) a disputé une rencontre contre Eyrieux Embroye 2 le 10/10/2020, soit la veille de la rencontre citée en référence.
La commission rejette la réserve pour la dire non recevable, la rencontre de l'équipe FC 540 2 s'étant déroulée le lendemain de l'équipe du FC 540 1
La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de l'US Drôme Provence sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

Dossier n° 12

Match n° 22554029, Montmiral Par 1 / Génissieux As 1, Seniors D4, poule C du 11/10/2020

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Montmiral Par 1 dite recevable concernant l'ensemble de l'équipe de Génissieux As 1 pour le motif suivant : *Sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.*

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort qu'un seul joueur avait une licence avec le cachet mutation « hors période ».

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de Montmiral Parnan sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.